

# La prime Babel pellet



En installant un poêle à granulé de bois performant *Babel Pellet*, vous réalisez des économies d'énergie pouvant être transformées en Certificats d'Economies d'Energie (pour plus de renseignements sur les CEE, rendez-vous sur le site de l'[ADEME](#)).

Afin de vous aider à financer une partie de vos travaux, Öko énergies distribution vous propose de les valoriser auprès de ses partenaires par une prime de **140 € (1)**.

Comment bénéficier de **la prime Babel pellet** en 4 étapes ?

**1. Mon installateur indique le montant de la prime , de manière informatique, sur mon devis.**

Faire figurer la mention exacte suivante :

« Eco-prime Sonergia au titre des CEE : 140 euros » .

**2. Je signe et date le devis avant la date de début des travaux.**

**3. Je complète l'attestation de fin de travaux.**

**ATTESTATION DE FIN DE TRAVAUX BAR-TH-12 Appareil indépendant de chauffage au bois** fournie par l'installateur.

**4. J'envoie le dossier au partenaire.**

Mon dossier rassemble:

- L'original de cette attestation de fin de travaux dûment lue, complétée, paraphée, tamponnée et signée par l'ensemble des parties,
- Le devis signé par mes soins spécifiant la date d'acceptation et mentionnant l'offre financière de Sonergia : « Eco-prime Sonergia au titre des CEE : 140 euros »,
- La facture associée,
- Mon RIB.



(1). Pour tout poêle installé avant le 30.09.2014 (date figurant sur l'attestation de fin de travaux) dossier à retourner à notre partenaire SONERGIA avant le 31.12.2014 (cachet de la poste faisant foi). ÖkoFEN/SONERGIA se réserve le droit de mettre fin immédiatement à cette opération en cas d'annonce par le gouvernement de toute décision pouvant menacer la pérennité du dispositif des CEE. Seuls pourront être bénéficiaires de la prime les clients dont les commandes sont parvenues chez ÖkoFEN France avant la date de l'annonce de l'arrêt du dispositif et dont les dossiers parviendront complets sous 2 mois après cette date à SONERGIA. L'installateur doit détenir une qualification RGE « Reconnu Garant de l'environnement » valable au moment des travaux.

\_\_\_\_ Votre partenaire :